



*Communiqué de presse
Paris, le 15 décembre 2017*

Signature du premier Plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Île-de-France : le territoire francilien plus mobilisé que jamais

Le premier Plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Île-de-France a été signé aujourd'hui à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, par 13 partenaires.

Une démarche inédite qui permet de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes en Île-de-France

Cette démarche inédite permet de renforcer la coordination entre services de l'État (police, justice, éducation nationale, santé, travail et emploi, droits des femmes...), conseil régional et opérateurs de l'État (OFII, Pôle emploi). Surtout, l'ensemble des partenaires a pris des engagements nouveaux permettant de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes dans la région.

La libération de la parole des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, ces derniers mois, permet une prise de conscience généralisée, dans la société française, de l'ampleur des violences. En Île-de-France, avec la signature de ce premier Plan régional, l'ensemble des acteurs publics formule une réponse à la hauteur des enjeux.

Lutte contre les violences faites aux femmes : grande cause nationale et régionale

Ce plan régional met en œuvre le 5^e plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) en Île-de-France, et engage la déclinaison, sur le territoire francilien, de la grande cause du quinquennat,

dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes et dont la priorité 2018 est la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce combat avait également été désigné grande cause régionale en 2017 par le conseil régional.

La mobilisation de l'État et des collectivités territoriales ont déjà permis, ces dernières années, de réaliser de grandes avancées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la protection des victimes. Ainsi, depuis 2013 :

- les appels de Franciliennes au 39.19, plateforme téléphonique nationale d'écoute et d'orientation, ont doublé ;
- le dispositif de protection « Téléprotection grave danger » (TGD), permettant une intervention rapide des forces de l'ordre lorsqu'une femme est en situation de danger grave et imminent, a été déployé dans tous les départements franciliens ;
- le nombre de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences a progressé de 25 % ;
- plusieurs milliers de professionnels, susceptibles d'être en contact avec une victime, et de tous secteurs, ont été formés.

3 priorités : prévention, protection, accompagnement

Le Plan régional détermine 3 priorités d'action :

- la prévention des violences, via l'information du grand public, et notamment des jeunes, et le renforcement de la formation et la coordination des professionnels ;
- la protection des victimes, via le renforcement de la condamnation judiciaire des violences, le dispositif d'aide aux victimes grandement traumatisées ou encore le dispositif TGD ;
- l'accompagnement durable des victimes vers la sortie des violences, via l'information et l'accès des femmes à leurs droits, l'hébergement et l'accès à un logement pérenne, le renforcement de la prise en charge sanitaire des victimes, l'insertion professionnelle ou encore la prise en charge des enfants exposés.

Le Plan régional accorde également une place particulière à la prise en compte des publics les plus vulnérables, que sont les jeunes femmes, les femmes étrangères et les femmes en situation de handicap.

Les partenaires du Plan régional :

- la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, dont plusieurs services sont partenaires de ce plan : la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
- le conseil régional d'Île-de-France ;


- la préfecture de police ;
- les cours d'appel de Paris et de Versailles ;
- le rectorat de la région académique d'Île-de-France, rectorat de Paris, le rectorat de Créteil et le rectorat de Versailles ;
- la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;
- la Direction interrégionale de la Protection judiciaire Ile-de-France et Outre-Mer ;
- l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- Pôle emploi Île-de-France.

Chiffres-clés des violences faites aux femmes en Île-de-France :

- Près de 11 % des Franciliennes sont victimes de violences conjugales. 3 % d'entre elles sont victimes de violences cumulées (situations de cumul d'agressions physiques ou sexuelles, répétées ou associées aux violences verbales et au harcèlement psychologique).
- 15 Franciliennes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint en 2016 : ce chiffre a diminué de 40% depuis 2012.
- Près d'une Francilienne sur 10 a été victime d'une tentative de viol ou d'agression sexuelle.
- 20 % des Franciliennes ont subi des agressions verbales dans l'espace public (déclaration portant sur les 12 derniers mois précédant l'enquête).
- Les jeunes femmes sont particulièrement exposées : 20 % des victimes de violences au sein du couple ont entre 20 et 25 ans.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)